

été confiée; car je ne me souviens pas qu'il soit jamais venu me voir à ce sujet. Le télégramme en question, toutefois, m'a été communiqué par le ministre du Travail (M. Crothers) qui m'assure avoir répondu à Mme Sharpe. Depuis cette date, personne n'avait appelé mon attention sur cette question. Mon honorable ami le ministre du Travail, va exposer à la Chambre les mesures qu'il a prises à ce sujet.

L'hon. M. CROTHERS (ministre du Travail): Le télégramme que l'honorable député d'Edmonton (M. Oliver) vient de lire fut reçu au bureau du premier ministre, qui me le communiqua. Après consultation avec l'honorable député du Yukon (M. Thompson), je répondis à la dépêche de Mme Sharpe et j'écrivis aussi—il s'agit d'une affaire assez difficile à régler par télégramme—à la compagnie concernée relativement aux prix qu'elle exige.

J'adressai à la compagnie une copie du télégramme et demandai des explications. La réponse n'a pas encore eu le temps de me parvenir. Aussitôt que j'aurai reçu la lettre de la compagnie je la communiquerai à mon honorable ami et je prendrai les mesures qui seront jugées nécessaires.

INTERDICTION DE L'EXPORTATION DE LA HOUILLE DE LA PENNSYLVANIE.

L'hon. M. MARCIL: Le ministre du Travail a-t-il du nouveau à communiquer à la Chambre relativement au message que je lui ai remis concernant l'interdiction de l'exportation de la houille de la Pennsylvanie à destination du Canada? Est-il en mesure de me donner quelques renseignements à ce propos?

L'hon. T. W. CROTHERS (ministre du Travail): C'est jeudi soir, si ma mémoire est fidèle, que l'honorable député de Bonaventure (M. Marcil) m'a communiqué une lettre affirmant que la Pennsylvanie a interdit l'exportation de la houille.

Je me suis adressé à la commission des chemins de fer et elle m'a répondu, ce matin, par une lettre où il est dit que le chemin de fer de Pennsylvanie l'a informée, par l'entremise de M. Rogers, surintendant général à Buffalo, que l'ordre d'interdiction n° 1437 a été levé le 31 mai. Je présume que ce numéro désigne l'ordre dont s'est plaint le correspondant de mon honorable ami. Il paraît donc que l'interdiction est levée depuis le 31 mai.

[Le très hon. sir Robert Borden.]

GREVES DES HOUILLEURS DE L'OUEST.

L'hon. FRANK OLIVER: J'apprends, par la voie des journaux, que la grève des ouvriers employés à l'extraction du charbon, restreinte d'abord au sud de l'Alberta, s'est propagée au nord de la province, et que, par suite, les mines de charbon bitumineux situées le long des chemins de fer passant à l'ouest d'Edmonton ont suspendu leurs opérations. L'honorable ministre possède-t-il des renseignements à ce sujet et a-t-il fait quelque démarche qu'il lui soit possible de révéler à la Chambre?

L'hon. T. W. CROTHERS (ministre du Travail): En réponse à l'honorable député d'Edmonton, je dirai que M. Green, membre de cette Chambre, s'est rendu à Calgary il y a une semaine et s'est mis en communication avec les exploitants et les représentants des mines. J'ignore ce qui en est résulté. Je lui ai adressé, samedi dernier, un message où je lui demande des détails et où je le prie de me dire quelle est la situation actuelle et quelles sont les perspectives. J'attends une réponse par télégramme. Je communiquerai à mon honorable ami les renseignements que j'aurai obtenus.

L'hon. M. OLIVER: Il y a beaucoup de différence entre les mineurs des deux localités. Jusqu'à présent ils n'étaient pas soumis à la même organisation ouvrière. Je serais heureux que l'honorable ministre obtint des renseignements concernant en particulier les mines de l'Alberta-Nord qui m'intéressent davantage, attendu que les ouvriers qui y travaillent ne participent à la grève que depuis quelques jours, ce qui fait voir qu'ils ne sont pas sous la même juridiction que ceux des autres mines et ne sont pas animés des mêmes motifs.

L'hon. M. CROTHERS: Si mon honorable ami veut me fournir les noms des mines, je serai peut-être en état de lui répondre.

L'hon. M. OLIVER: Les carrières du Parc Jasper, à Pocahontas; les mines du lac Brulé, au nord du lac Brulé, sur le Canadien-Nord, puis la mine de la passe du Pacifique et celle du parc de la Montagne. Ce sont les quatre principales.

L'hon. M. CROTHERS: Je n'ai pas de renseignements au sujet de grèves dans aucune de ces mines. Quand l'honorable député a-t-il obtenu les siens?